

# **ENQUETE PUBLIQUE**

La demande du conseil municipal de la commune de Sigy-en-Bray sollicitant le retour à l'autonomie de la portion de territoire de Saint-Lucien en vue de l'ériger en commune séparée est soumise à une enquête publique à la mairie de Sigy-en-Bray du jeudi 7 juillet 2016 au lundi 25 juillet 2016 inclus, soit pour une durée de 19 jours consécutifs.

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consulter le dossier à la mairie de Sigy-en-Bray et à la mairie annexe de Saint-Lucien aux jours et heures habituels de leur ouverture au public.

Des observations peuvent être consignées par toute personne intéressée directement sur les registres d'enquête, être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie de Sigy-en-Bray (M. le commissaire enquêteur mairie 76780 Sigy-en-Bray) ou formulées par voie électronique à l'adresse [mairie-sigy-en-bray@wanadoo.fr](mailto:mairie-sigy-en-bray@wanadoo.fr) Toutes les observations écrites sont annexées au registre.

Les observations peuvent également être reçues par le commissaire enquêteur aux lieux, jours et heures suivants :

Mairie de Sigy-en-Bray :

- jeudi 7 juillet 2016 de 9 heures à 12 heures
- lundi 25 juillet 2016 de 17 heures à 19 heures

Mairie annexe de Saint-Lucien :

- lundi 11 juillet 2016 de 17 heures à 19 heures

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur rédigera dans le délai d'un mois un rapport et des conclusions motivées en précisant si elles sont favorables ou non au projet.

Si les conclusions sont défavorables, le conseil municipal donnera son avis. Faute de délibération dans un délai de trois mois, le conseil municipal sera regardé comme ayant renoncé au projet.

Une copie des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de Sigy-en-Bray et à la sous-préfecture de Dieppe.

Le présent avis sera affiché sur le territoire de la commune de Sigy-en-Bray.